



Commune de MONCETZ-LONGEVAS

L'ordre du jour concerne :

1 : Avenant à la convention de mise à disposition d'un agent chargé de la formation d'inspection (A.C.F.I)	Questions diverses et tour de table
--	-------------------------------------

Par suite à la convocation du 29 janvier 2019, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 4 février 2019 à 20 h 30, sous la présidence de Marie-Jeanne Tronchet.

Etaient présents : Emmanuel Bruggeman, Catherine Tschambser, Christian Lallemand, Cyrille Fromentin, David Leblanc, Céline Kasperek, Evelyne Brisson.

Absent excusée : Stéphanie Brasseur

Absents non excusés: Éric Chicault, Sylvain Rollet, Jérôme Sarrazin

David Leblanc, est élu secrétaire de séance.

1 : Avenant à la convention de mise à disposition d'un agent chargé de la formation d'inspection (A.C.F.I)

Par convention, la commune a confiée au Centre de Gestion de la Marne une mission d'inspection en santé et sécurité au travail par le biais de la mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection. Le CDG de la Marne ne peut plus assurer cette prestation qui peut être assuré par le CDG des Ardennes. Pour cela, le maire doit être autorisé par le conseil à signer un avenant à la convention.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses et tour de table :

- **Travaux mairie et salle des fêtes** : Mme Tronchet fait le point sur l'avancement des travaux et rénovation de la mairie et de la salle des fêtes. Le calendrier et le budget prévisionnel sont respectés.

- **Règlement salle des fêtes** : Après la rénovation de la salle des fêtes, il est opportun de revoir le règlement intérieur et les modalités de location de la salle.

M. Lallemand et Mme Tschambser exposent les modèles de location des salles des fêtes des communes environnantes. Le conseil devra tenir compte notamment de différents aspects :

- la durée de location
- la prestation ménage
- la remise et la restitution des clefs aux locataires ainsi que la rédaction contradictoire de l'état des lieux

Le conseil continu d'élaborer le nouveau règlement avant d'en délibérer.

- **Journée citoyenne** : L'initiative doit venir des citoyens qui élaborent un projet à déposer en mairie. Un chef de projet doit être désigné pour suivre et surveiller les travaux. La commune valide ou pas le projet, met à disposition les matériaux et prend les assurances nécessaires.

- **Scott** : L'élaboration du Scott qui sera validé en septembre 2019 nécessitera dans les 3 ans la modification du P.L.U.

- **Fibre** : Elle sera disponible sur la commune en 2020.

- **Calendrier des festivités à transmettre à la gendarmerie**: Les associations sont sollicitées.

- **Tour de France** : Il passera sur le territoire communal le 9 juillet 2019 entre 11h et 14h.

- **Cambriolages** : Devant la recrudescence des vols, il est opportun de renforcer les « citoyens vigilants ». Des volontaires sont recherchés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Moncetz-Longevas le 5 février 2019

Le secrétaire de séance :
David Leblanc

affichage : mairie, « p'tit chez nous », abri bus Longevas.